

## Lutte collective par piégeage contre les Rongeurs Aquatiques Envahissants



Ragondin



Rat musqué

Document technique



## Historique

Le ragondin et le rat musqué ont été introduits volontairement par l'Homme pour l'élevage et la production de fourrures, à la fin XIXème, début XXème. La valeur de sa fourrure et le bon taux de reproduction laissaient envisager de grands profits financiers, mais la crise des années 30 provoqua la disparition de nombreux élevages.

Les évasions de ragondins, ajoutées aux lâchers volontaires d'éleveurs ruinés, ont permis au ragondin de s'établir et de vivre dans de bonnes conditions dans la nature.

Dans les étangs privés, il était également fréquent d'introduire ces animaux afin de remplacer, par leurs dents, les longues et fastidieuses opérations de faucardage manuel.



## Les causes du succès de leur invasion

Absence de contraintes biologiques :



Absence de prédation,



Peu de compétition interspécifique,



Pas de pathogène connu pouvant réguler les populations.

Des capacités propres et des comportements essentiels à la réussite d'une invasion biologique :



Grande capacité de dispersion,



Régime alimentaire herbivore à grande amplitude,



Une bonne adaptation à tous les milieux humides,



Une prolificité à toute épreuve, à l'image des rongeurs en général.

Cependant, les hivers rigoureux sont redoutés par le Ragondin (peu par le Rat musqué) :



Les hivers rigoureux de 1946-1947 et 1962-1963 décimèrent les populations de ragondins à hauteur de 80 à 90 % en Angleterre



Pendant l'hiver 1986-1987, dans le Marais Poitevin, les effectifs connurent une chute de 60 %

Cela fait maintenant plusieurs dizaines d'années que les deux rongeurs sont naturalisés.



# Le Ragondin

Famille : Myocastoridés

Nom latin : *Myocastor coypus*

Pays d'origine : Amérique du sud,(Chili, Uruguay...)

Le ragondin est un gros rongeur brun roux, au poil soyeux, possédant de grandes moustaches et des incisives orange très visibles. Les pattes postérieures sont palmées et sa queue est de section ronde.



Ragondins adultes



Taille du corps: 40 à 60 cm



Poids : 5 à 10 kg, jusqu'à 14,5 kg



Taille de la queue : 30 à 40 cm



Age de la 1<sup>ère</sup> gestation : 6 mois



Durée de la gestation : de 127-138 jours



Nombre de portées par an : 2 à 3



Nombre de jeunes par portée : de 1 à 7



Poids à la naissance : de 200 à 220 g



Croissance des jeunes : env. 20 g/jour



Ils consomment de 20 à 40% de leur poids en végétaux par jour



**Un couple engendre environ 90 descendants en 2 ans**



Famille de Ragondins



Empreinte



Crotte



## Les confusions possibles



### **Le Castor d'Europe**

Poids moyen : 21 kg

Queue plate



### **La Loutre d'Europe**

Poids moyen : 6-11kg



# Le Rat musqué

Famille : Cricétidés

Nom latin : *Ondatra zibethicus*

Pays d'origine : Amérique du Nord (Canada)

Description : Le rat musqué est un rongeur de couleur brune au dessous plus clair. La queue est de section plate. Les pattes ne sont pas palmées, mais elles possèdent de petits poils natatoires.

Les mamelles sont en position ventrale.

Le rat musqué est principalement herbivore, cependant il consomme occasionnellement des anodontes (moules d'eau douces) et autres mollusques bivalves.



Taille du corps de 30 à 35 cm



Poids de 0,8 à 1,5 kg



Queue de section plate de 20 à 25 cm



Le rat musqué fréquente facilement les secteurs abandonnés par les ragondins.



Le rat musqué ne possède pas de prédateur naturel en France.



Age de la 1<sup>ère</sup> gestation : de 3 à 5 mois



Durée de la gestation : 29 à 30 jours



Nombre de jeunes par portée : de 5 à 9



Nombre de portées par an : 3



**Un couple de rats musqués engendre en 2 ans environ 420 descendants.**



Hutte de Rat musqué



## Les confusions possibles

Espèce protégée



**Le Campagnol amphibie**

Poids moyen : 150-250 g



**Le Surmulot**

Poids moyen : 350-550g



## Les espèces protégées que vous pouvez accidentellement capturer



**Le Castor d'Europe**

Poids moyen : 21 kg

Queue plate



**Le Campagnol amphibie**

Poids moyen : 150-250 g



**Le Vison d'Europe**

Mâles : 700g -1200g

Femelles : 400-800g

Taches blanches sur les mâchoires inférieure **et** supérieure



**La Loutre d'Europe**

Poids moyen : 6-11kg

Les individus de ces espèces doivent immédiatement être relâchés et consignés sur votre carnet de piégeur.




## Quels sont les impacts des RAE



### Les impacts sur la santé publique

Les RAE sont porteurs de nombreuses maladies transmissibles à l'homme et aux animaux.

 Leptospirose : On estime à + d'1 000 000 le nombre de cas sévères par an dans le monde avec un taux de mortalité d'environ 10%

 Douve du foie

 Toxoplasmose

 Ténias

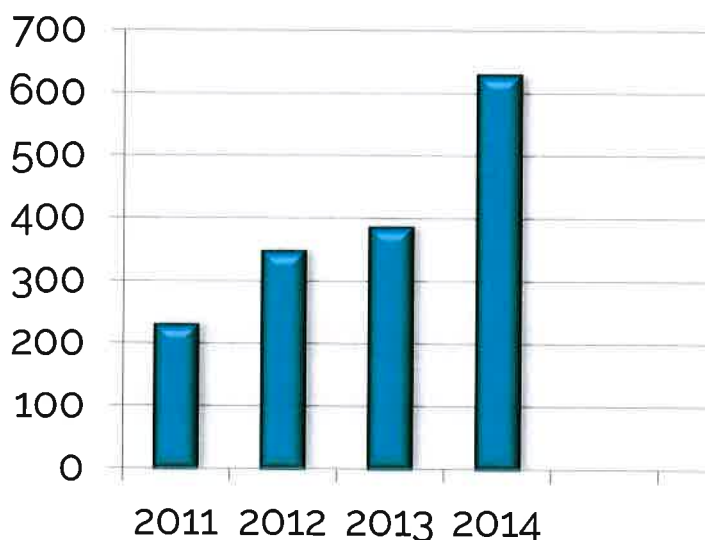
Dans l'action de piégeage le port des équipements de protection est indispensable, notamment en ce qui concerne les gants.

La leptospirose est une maladie transmise par des bactéries (Leptospires) présentes dans les urines de rongeurs et l'eau souillée par leurs excréments. Le port de **gants étanches** est indispensable.



### Combien de cas de leptospirose en France ?

Cas de leptospirose recensés en France métropolitaine



En métropole<sup>(1)</sup>:

▪ Plus d'1 cas par jour


▪ 628 cas en 2014

**Le nombre de cas de leptospirose a doublé en 2 ans !**

▪ L'incidence la plus élevée depuis 80 ans




## Les impacts environnementaux

 Les Rongeurs Aquatiques Envahissants occasionnent d'importants dégâts aux berges, aux ouvrages d'art et routes. Les terriers de ragondin provoquent des effondrements de berge et la perte de plusieurs m<sup>3</sup> de terre. Ces phénomènes accélèrent le rythme des curages et recalibrage des cours d'eau.

Terriers et galeries de ragondins.




 Ils entrent en compétition avec des espèces de vertébrés autochtones (Loutre, Castor...) et détruisent les frayères en consommant des végétaux aquatiques.

 Ces RAE participent à la dispersion de la Jussie en utilisant cette plante comme litière à l'intérieur de leur terrier.



 D'une manière générale, le ragondin et le rat musqué dégradent les milieux humides.

## Les impacts agricoles


 Le ragondin occasionne d'importants dégâts directs aux cultures par consommation des végétaux (1/3 de son poids corporel par jour, soit environ 2 kg de végétaux/jour pour un ragondin adulte)

Dégâts sur une parcelle de maïs



 L'effondrement des berges provoque une perte de surface agricole.



 Le risque de blessures du bétail est accru par la présence de terriers ou par l'éboulement des berges.



# La lutte collective par piégeage



## Qui sommes-nous ?

Le réseau POLLENIZ est reconnu OVS végétal pour la région des Pays de la Loire depuis le 31 mars 2014

*« Les organismes à vocation sanitaire sont des personnes morales reconnues par l'autorité administrative, dont l'objet essentiel est la protection de l'état sanitaire des animaux, des végétaux, des produits végétaux, des aliments pour animaux ou des denrées alimentaires d'origine animale, dans le secteur d'activité et l'aire géographique sur lesquels elles interviennent. »*

Le réseau POLLENIZ a réalisé la rédaction d'un PAR (Plan d'Action Régional) « Rongeurs Aquatiques Envahissants »

Un PAR est un document rédigé par l'OVS, qui formalise à l'échelle régionale les modalités de surveillance, de prévention et de lutte contre un danger sanitaire, en cohérence avec la réglementation en vigueur.



## La lutte collective

La lutte collective consiste en la mise en œuvre de l'ensemble des moyens (humains, matériels...) mobilisables afin que les effets néfastes d'un ravageur sur la biodiversité, les services éco-systémiques associés, la santé humaine ou l'économie soient réduits au minimum.

La lutte contre le ragondin et le rat musqué est obligatoire sur l'ensemble des Pays de la Loire.

Elle est encadrée par des textes Européens (UE N°1143/2014, 2016/1141, 2017/1263), nationaux (AM du 31 juillet 2000), départementaux (Arrêté préfectoral de lutte obligatoire), municipaux (Arrêté municipal de lutte obligatoire).



## Organisation





Pour intégrer le réseau communal de piégeurs de RAE en lutte collective, il suffit de s'inscrire auprès de la mairie de la commune de piégeage sur une liste annexée à l'arrêté municipal.

Cette inscription permet aux piégeurs d'intervenir sur l'ensemble de la commune, de bénéficier d'une couverture d'assurance par POLLENIZ, de percevoir un défraiement sur présentation des preuves de captures,

L'agrément préfectoral de piégeage n'est pas nécessaire pour capturer les ragondins et les rats musqués au moyen de boîtes ou cages-pièges lors des opérations de lutte collective.

## Le piégeage

L'agrément préfectoral de piégeage n'est pas nécessaire pour capturer les ragondins et les rats musqués au moyen de boîtes ou cages-pièges lors des opérations de lutte collective.

-  Les pièges de la 1<sup>ère</sup> catégorie capturent l'animal vivant et dans son intégralité.
-  Ils sont non soumis à homologation.
-  Présentent un bon niveau de sécurité pour le piégeur et les tiers.
-  Piège non vulnérant.



cage-piège 1 entrée






cage-piège au sol



cage-piège sur radeau flottant



cage-piège double entrée

-  Les appâts les plus utilisés et les plus sélectifs pour le ragondin et le rat musqué sont les carottes, mais on peut utiliser également des pommes, du maïs, du panais.
-  Le port de gants étanches est indispensable (protection contre les maladies, les salissures et ne laissent pas d'odeur humaine sur les cages)
-  Les pièges sont à poser à proximité des coulées et des terriers.



## La visite des pièges doit être réalisée tous les jours avant 12h

*Dans le cas de l'utilisation d'un dispositif de contrôle à distance, tel une balise électronique, lui permettant de constater si le piège a capturé ou non un animal, lorsque le dispositif est opérationnel sur un piège de cat. 1 :*

*(Arrêté du 28 juin 2016)*



**Si l'activation du piège équipé a lieu la nuit, la visite doit intervenir au plus tard dans les 2 heures qui suivent le lever du soleil ;**



**Si l'activation du piège équipé a lieu après le lever du soleil, la visite doit intervenir au plus tard dans les 5 heures suivant l'activation de ce piège.**



## Les méthodes de mise à mort



### La mise à mort par assommement

Cette méthode nécessite un peu de dextérité mais se pratique assez facilement avec un sac solide (toile de jute)



### Les armes à feu

L'usage d'une arme à feu permet une mise à mort rapide et sans souffrance. Cependant il convient de se renseigner préalablement auprès du service des armes de la préfecture et de respecter scrupuleusement la réglementation sur la détention, le transport et l'usage de l'arme.

Carabine 22Long rifle





## La gestion des cadavres

Les cadavres des RAE piégés devront être évacués par le service public d'équarrissage ou éliminés par enfouissement selon les modalités prévues par le Règlement Sanitaire Départemental

### ART. 449 - Cadavres d'animaux (R.S.T. 98)

Il est interdit de déposer les cadavres d'animaux sur la voie publique ou dans les ordures ménagères, ainsi que de les jeter dans les mares, rivières, abreuvoirs, gouffres et bétouilles, ou de les enfouir d'une façon générale à moins de 35 mètres des habitations, des puits, des sources et dans les périmètres de protection des sources et des ouvrages de captage et d'adduction des eaux d'alimentation prévus dans la réglementation des eaux potables.




## Le défraiement des captures

La lutte collective permet le défraiement des RAE capturés. Deux fois par an (juin et décembre) ou à la fin d'une campagne de lutte intensive, POLLENIZ en qualité d'OVS comptabilise les queues des ragondins et rats musqués capturés par les piègeurs bénévoles de son réseau. Ces « primes à la capture » sont en général financées par les collectivités territoriales ou les EPTB (Etablissement Public Territorial de Bassin).

**POLLENIZ 53**  
17 bd des Manouvriers - Zone artisanale  
53810 CHANGÉ  
Tél. 02 43 56 12 40  
Fax 02 43 49 35 13  
polleniz53@polleniz.fr

**POLLENIZ 72**  
ZA de la Belle Croix  
72510 REQUEIL  
Tél. 02 43 85 28 65  
Fax 02 18 46 03 99  
polleniz72@polleniz.fr

**POLLENIZ 44**  
Parc d'activités de la Grand'haie  
4 rue Sophie Germain  
44119 GRANDCHAMP-DES-FONTAINES  
Tél. 02 40 36 83 03  
Fax 02 40 36 57 22  
polleniz44@polleniz.fr

**POLLENIZ - Siège social**  
  
9 avenue du Bois l'Abbé  
CS 30045  
49071 BEAUCOUZÉ Cedex  
Tél. 02 41 48 75 70  
Fax 02 41 48 71 40  
polleniz@polleniz.fr

**POLLENIZ 85**  
Allée des Druides - BP 141  
85004 LA ROCHE-SUR-YON Cedex 01  
Tél. 02 51 47 70 61  
Fax 02 51 47 70 69  
polleniz85@polleniz.fr

**POLLENIZ 49**  
23 rue Georges Morel  
49070 BEAUCOUZÉ  
Tél. 02 41 37 12 48  
Fax 02 41 73 13 61  
polleniz49@polleniz.fr